

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saumane

Projet : L'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane.

Pétitionnaire : SIAEP de l'Estréchure Saumane, Hôtel de Ville, 30124 L'ESTRECHURE

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Laurette ANGELI, Tél : 04.66.83.94.30; Mél : siaep30@wanadoo.fr

Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Saumane est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27 mars 2018 aux dates suivantes : du 27 avril 2018 au 18 mai 2018, pendant 22 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estréchure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant **22** jours consécutifs, du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus, en mairie de Saumane afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Saumane (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tel : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30, le mercredi : de 08h00 à 12h00), <https://saumane-en-cevennes.fr>

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
vendredi 27 avril 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Saumane
vendredi 18 mai 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Saumane

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saumane, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : siaepenquetepublique@laposte.net. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saumane, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier relatif à l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement, concernant la pose d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon sur la commune de Saumane

Je soussigné(e), Bernadette MACQUART, Maire de la commune de **L'Estréchure**, certifie que les pièces du dossier d'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général au titre du Code l'Environnement du projet ci-dessus désigné soit :

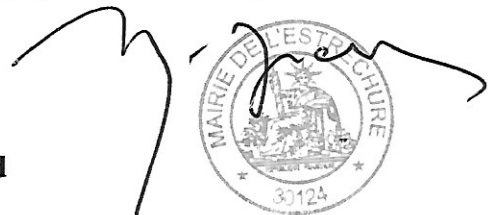
- ~~Dossier de déclaration d'intérêt général avec annexes~~
- Arrêté d'ouverture d'enquête publique
- Avis d'enquête publique
- ~~Registre d'enquête publique~~
- Divers avis

ont été mises à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du 14.04/2018 au 18.05/2018

En le CE, l'avis est pris le 12/04/2018. Les documents ont été mis à disposition du public, du 14 au 18 mai 2018.

Fait à
le 18.05/2018

Le Maire
(signature et cachet)



Certificat à retourner à :
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard
Service Eau et Inondation / Guichet Unique de l'Eau
89 rue Wéber CS 52002 30 907 NIMES cedex 02

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier relatif à l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement, concernant la pose d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon sur la commune de Saumane

Je soussigné(e) Richard VALOALLE, Maire de la commune de **Saumane**, certifie que les pièces du dossier d'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général au titre du Code l'Environnement du projet ci-dessus désigné soit :

- Dossier de déclaration d'intérêt général avec annexes
- Arrêté d'ouverture d'enquête publique
- Avis d'enquête publique
- Registre d'enquête publique
- Divers avis

ont été mises à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du 12/04/2018 au 18/05/2018

*Un le 12/04/2018
l'avis a été affiché
les documents ont été mis
à la disposition du public
à la fin de l'enquête*

Fait à Saumane,
le 18/05/2018

Le Maire
(signature et cachet)

Richard Valoalle



Certificat à retourner à :
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard
Service Eau et Inondation / Guichet Unique de l'Eau
89 rue Wéber CS 52002 30 907 NIMES cedex 02

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 juin 2018

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 29/05/2018

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille dix-huit et le deux juin à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Bernadette MACQUART, Maire.

Présents : Christophe BERNARD, Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Guy TOUREILLE

Représentés : Hélène HILAIRE par Bernadette MACQUART

Excusés : Stéphane TROUCHE

Absents :

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE

Objet: Avis sur les travaux SIAEP pour la mise en place d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon à Saumane - DE_012_2018

Madame le Maire présente le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de L'Estréchure - Saumane (SIAEP).

Ces travaux consistent à la mise en place d'une tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Cet ouvrage se situe au niveau du pont de Saumane, sur la commune de Saumane.

Ouïe ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable L'Estréchure - Saumane (SIAEP).

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernadette MACQUART



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le quatre juin à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Date de la convocation : 28/05/2018	Nombre de conseillers en exercice : 11	
Nombre de conseillers présents : 9	Nombre de pouvoirs : 2	
Abstentions : 0	Pour : 11	Contre : 0

Présents: Laurette ANGELI, Candice BOUTAVIN, Denise CALDAS, Kathy DURAND, Émilie MARTIN, Damien BOURGADE, Noël DESORT, Joris MAMOURI, Richard VALMALLE.

Procurations : François GAUDU à Laurette ANGELI, Gérard MAUQUIÉ à Noël DESORT

Secrétaire de séance : Laurette ANGELI

Objet de la délibération : Avis sur les travaux SIAEP pour la mise en place d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon à Saumane.

Madame ANGELI présente le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de L'Estréchure – Saumane (SIAEP).

Ces travaux consistent à la mise en place d'une tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Cet ouvrage se situe au niveau du pont de Saumane.


Ouïe ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable L'Estréchure – Saumane.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Richard VALMALLE

Richard Valmalle



OCCITANIE / SERVICES

GARD

NÎMES NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc
20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 95 95 Fax : 04 66 06 55 35
agnimes@lamarseillaise.fr
Agenda
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vauchusepub@lamarseillaise.fr
04 90 14 86 60

URGENCES

Commissariat de police
04 66 37 30 00
Gendarmerie
04 66 38 50 00
Pompiers
04 66 02 66 00 / 18
Hôpital Carremeau
Place du Pr R. Debré
04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture
2 Rue Guillemette
0620 09 11 72
Palais de Justice
Boulevard des Arènes
04 66 76 47 00
Tribunal Administratif
16 avenue Feuchères
04 66 27 37 00
Tribunal des Prud'hommes
46 Rue Porte de France
04 66 67 27 45
Nîmes Métropole
13 Rue Jean-Perrin
04 66 36 10 81
Mairie
Place de L'Hotel de ville
04 66 76 70 01
Services techniques de la ville de Nîmes
152 avenue Robert-Bompard
04 66 70 75 75
Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h sauf le vendredi de 8h à 17h.

CAF
321 rue Maurice-Schumann
08 10 25 30 10. Ouverture de 8h30 à 16h
Office de tourisme
6 rue Auguste
04 66 58 38 00
Ursaaf
77 chemin Mas de Boudan
Union locale CGT
1300 avenue Georges-Dayan
04 66 23 72 12
Union locale CFDT
22 rue Colbert
04 66 67 98 70
Union locale FO
5 rue Bridaine
04 66 36 67 67
Union locale FSU
36 rue de Lièvre
04 66 36 63 50
Union locale Solidaire
2 cours Nemausus
04 66 84 51 99

TRANSPORTS

Tango
04 66 38 75 40
Edgard
0810 33 42 73
SNCF
1 Boulevard Sergent Triaire,
0892 35 35 35

UZÈS

URGENCES
ERDF Sécurité dépannage
08 10 33 30 30
GRDF intervention d'urgence ou

odeur de gaz
08 10 43 30 30
Police municipale
04 66 03 48 40
Police intercommunale
04 66 02 09 28
Pompiers
12 ou 18
Urgences médicales
15
Centre hospitalier Le Mas Careiron
04 66 62 69 00
Gendarmerie
04 66 22 54 66
Sida infos service
08 00 36 66 36

SERVICES

Mairie
04 66 03 48 48
Après 17h et le week-end contacter le
06 82 55 94 77
Général des eaux (assainissement)
24h/24 08 11 90 05 00
Office de tourisme
Place Albert 1er
04 66 22 68 88
Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de
14 à 18h, le samedi de 10h à 13h. Ferme-
ture les dimanches et jours fériés.

BEUCAIRE

URGENCES

SOS médecin
3624
Commissariat
Chemin des Romains
17
Pharmacie de garde
3237
Pompiers
18
ERDF
08 10 33 30 30
Sécurité de dépannage de gaz
08 00 47 33 33
SERVICES
Mairie
Hôtel de Ville - place Georges-Clemen-
ceau, BP 134
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 04 66 59 10 06
Fax : 04 66 59 30 40
Courriel électronique :
webmestre@beaucaire.fr
Mairie annexe de la Moulinelle
Centre commercial de la Moulinelle,
place du 8 mai 1945
04 66 68 23 75

ALÈS

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc
agales@lamarseillaise.fr

URGENCES

Hôpital
811 avenue du docteur Jean-Coubert
SERVICES
Mairie
Mairie PRIM : Pôle de ressources d'in-
formations multiservices. Services
concernés : Pôle Citoyenneté, Pôle En-
fance-Jeunesse, Pôle Temps libre et Pôle
Développement du Territoire.
11 Rue Michelet
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de
13h30 à 17h.
04 66 56 11 00

BAGNOLS-SUR-CÈZE

URGENCES

Centre hospitalier
7 avenue Alphonse-Daudet

04 66 79 10 11
Clinique la Garaud
217 rue André-Penchenier
04 66 90 60 60
Commissariat
Rue Gentil
04 66 90 63 90
Gendarmerie nationale
435 avenue Roger-Salengro
04 66 89 60 29

SERVICES

Mairie
Place Auguste Mallet
04 66 50 50 50
Mission locale d'insertion
5 Rue des jardins du souvenir
04 66 89 09 34
Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
140 Avenue du Commando Vigan
Braquet
04 66 89 51 55

CULTURE

**Conservatoire municipal de mu-
sique et de danse**
Impasse Cyprien-Granier
04 66 89 09 51
Cinéma Casino
16 rue du Casino
04 66 89 60 47

LE GRAUDU ROI

URGENCES

**CHU (Centre hospitalier univer-
sitaire Nîmes)**
Route de Carnon
04 66 02 25 00
Gendarmerie
227 route Marins Port Camargue
04 66 93 21 15

SERVICES

Mairie
1 place Libération
04 66 73 94 22
**Centre communal d'actions
sociales**
Allée Victor-Hugo
04 66 35 54 83
Service des eaux (SDEI)
60 route R de Mirman
08 10 36 33 63
**Société nationale des
sauveteurs en mer**
04 66 88 96 49

CULTURE

Palais des Sports et de la Culture
Allée Victor-Hugo
04 66 51 10 70
Théâtre Jean-Pierre Cassel
Palais des sports, Allée Victor-Hugo,
04 66 51 10 70
Arènes
Route d'Aigues-Mortes
04 66 51 12 12
Cinéma Marcel-Pagnol
9 rue Victor-Hugo
04 66 53 74 99
Médiathèque
Allée Victor-Hugo
04 66 53 04 63

SAINT-GILLES

URGENCES

Médecin de garde
06 09 08 48 98
**Pharmacie de garde (week-end
et jours fériés)**
3237
Police municipale
04 66 87 31 44
Gendarmerie nationale
04 66 87 10 00
Centre de secours
04 66 87 77 00
Centre antipoison
04 91 75 25 25

SERVICES

Mairie
2 rue Victor-Hugo
04 66 87 15 39
Trésorerie-Perception
11 rue de la Vis
04 66 87 32 92
Office de tourisme
1 place Frédéric-Mistral
04 66 87 33 75

SOMMIÈRES

URGENCES

Centre hospitalier
Le Mas Careiron 04 66 80 32 70
Pompiers
Avenue Raoul-Gaussen

04 66 80 38 55
Croix Rouge
8 rue Abbé Fabre 04 66 80 36 71
Gendarmerie
Avenue Raoul-Gaussen 04 66 80 03 29

SERVICES

Mairie
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 88 00
Centre des finances publiques
Rue de la Condamine
04 66 80 00 62
Office de tourisme
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 99 30
**Communauté de communes du
Pays de Sommières**
Rue de l'Arnade
04 66 71 29 36

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr
Renseignements et devis : vauchusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60

COMMUNE DE VALLABRIX

Prescription de la mise en révision du plan local d'urbanisme.
La délibération est affichée en mairie à compter du 12 avril jusqu'au 12 mai.
124879



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAUMANE

Projet : L'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane.
Pétitionnaire : SIAEP de l'Estrechure Saumane, Hôtel de Ville, 30124 L'ESTRECHURE.
La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Laurette ANGELI, Tél : 04.66.83.94.30; Mél : siaep30@wanadoo.fr
Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Saumane est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27 mars 2018 aux dates suivantes : **du 27 avril 2018 au 18 mai 2018, pendant 22 jours.**
Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estrechure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant 22 jours consécutifs, du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus, en mairie de Saumane afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Saumane (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tél : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30, le mercredi : de 08h00 à 12h00), <https://saumane-en-cevennes.fr>
Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :
Date des permanences - Heures des permanences - Lieux des permanences :
- **vendredi 27 avril 2018 de 14h00 à 17h00** Hôtel de ville de Saumane
- **vendredi 18 mai 2018 de 14h00 à 17h00** Hôtel de ville de Saumane
Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saumane, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : siaepenquetepublique@laposte.net. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saumane, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.
124441

rie
ervice
ES

Pôle Enfance-Jeunesse, Pôle Temps Libre
et Pôle Développement du Territoire.
11 Rue Michelet
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
04 66 56 11 00

Piscine Toboggan
Quai de la Brigade du Languedoc
04 66 91 20 70
Piscine d'été Cauvel
Rue Léo Lagrange

week-end contacter le
es eaux (assainisse-
05 00
urisme
er
ndredi de 10h à 12h30 et de
nedi de 10h à 13h. Ferme-
ches et jours fériés.
RE
icipal de la culture

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL
GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr
Renseignements et devis : **vaclusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60**

t et d'histoire de
ié
in de 15h à 18h, fermeture
capitole
Sigalon
n Théâtre populaire
ché
AIRE
CES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAUMANE

Projet : L'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane.

Pétitionnaire : SIAEP de l'Estréchure Saumane, Hôtel de Ville, 30124 L'ESTRECHURE.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Laurette ANGELI, Tél : 04.66.83.94.30; Mèl : siaep30@wanadoo.fr

Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Saumane est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27 mars 2018 aux dates suivantes : **du 27 avril 2018 au 18 mai 2018, pendant 22 jours.**

Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estréchure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant 22 jours consécutifs, du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus, en mairie de Saumane afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Saumane (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tél : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30, le mercredi : de 08h00 à 12h00), <https://saumane-en-cevennes.fr>

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences - Heures des permanences - Lieux des permanences :

- **vendredi 27 avril 2018 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville de Saumane**

- **vendredi 18 mai 2018 de 14h00 à 17h00 Hôtel de ville de Saumane**

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saumane, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : siaepenquetepublique@laposte.net. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saumane, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet :

www.gard.gouv.fr

pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

cin
riat
romains 17
e de garde 3237
18
33 30 30
e dépannage de gaz
ES
-place Georges-Clemen-
et de 13h30 à 17h
10 06
30 40
tronique :
beaucaire.fr
rexe de la Moulinelle
ercial de la Moulinelle,
di1945

RE
guste Jacquet
nd VII 04 66 59 90 07
S
tercommunale
Tarascon
use

818123



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Gard

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saumane

Direction départementale des territoires
et de la Mer

Projet : l'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane. Pétitionnaire : SIAEP de l'Estréchure Saumane, Hôtel de Ville, 30124 L'ESTRECHURE. La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Laurette ANGELI, Tél : 04.66.83.94.30 ; Mél : siaep30@wanadoo.fr Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du Code de l'environnement sur la commune de Saumane est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27 mars 2018 aux dates suivantes : du 27 avril 2018 au 18 mai 2018, pendant 22 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estréchure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant 22 jours consécutifs, du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus, en mairie de Saumane afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Saumane (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tél : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi : de 8 h à 12 h), <https://saumane-en-cevennes.fr>. Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants : vendredi 27 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00, Hôtel de ville de Saumane ; vendredi 18 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00, Hôtel de ville de Saumane. Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saumane, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : siaepnetpublique@laposte.net. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saumane, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code de l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

VIE
DES SOCIÉTÉS

Modification

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle PICHARD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « S.C.P Gérard CANDELA, Olivier THIBAUD, Vincent MAUREL, Frédérique HERARD, Emmanuelle PICHARD et Olivier BENOIT, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à ARLES, Résidence Les Jardins des Alyscamps, 3 et 9, avenue Victor Hugo, le 27 avril 2018, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage

AVIS D'OBSÈQUES

NÎMES, MONTBEL (LOZERE).

Familles DUBOIS, GENTES, BATAILLE
et les conjoints,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont le regret de faire part du décès de

Madame Albine DUBOIS

née BONNEFOY

survenu dans sa 89e année.
Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 3 mai 2018,
à 14 heures, en l'église Saint-Jeanne-d'Arc à Nîmes,
suivies de l'inhumation au cimetière du Pont-de-Justice.

ALBI
JONQUIÈRES-SAINT-VINCENT

M. Jean-Marie DAUDET, son époux ;
Mlles Jade, Ella et Iris BAHAR, ses petites-filles ;
M. Erol BAHAR, son gendre ;
Mme Nicole TAILLADE, sa sœur ;
M. Fernand DAUDET et Françoise ;
Mme Marie-Françoise VILAIN,
et leurs familles
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Françoise DAUDET

née TAILLADE

âgée de 77 ans

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 mai
2018, à 14 h 15, en la chapelle Saint-Martin rue Jean
Rieux 81000 Albi.
L'inhumation se déroulera au cimetière de Jonquières-
Saint-Vincent (30300 Gard) à 10 h 30, le vendredi
4 mai 2018.

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS

TÉL. 05.63.47.69.24

WWW.PFPALBI.FR

CORNILLON, PONTARLIER, MENGLON,
FONSORBES.

M. Jean-Pierre SERRE, son fils et son épouse Muriel ;
Anais et son compagnon Kévin, Bérence,
Numa et Pélagie ses petits-enfants ;
Timéo et Eloaun, ses arrière-petits-enfants ;
M. et Mme Serre André et Yolande et leur famille ;
Mme Henriette Dubois et sa famille ;
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Monique SERRE

Née BORRELLY

survenu à l'âge de 83 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 3 mai 2018,
à 15 h 30, en l'église de Cornillon, suivies de l'inhuma-
tion au cimetière du village.

PF VIGNAL GOURJON

ANNONCES

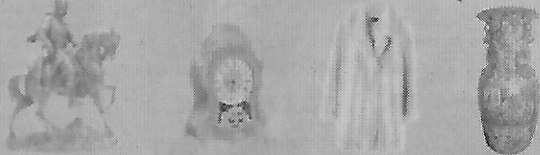
MIDILIBRE-A

Antiquaire achète

Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens,
arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes,
montres et armes anciennes...

☎ 06 80 66 30 57

ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr



Sur simple appel
téléphonique
vous pouvez
diffuser
votre
annonce
auprès de
873 000
lecteurs



BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble, décoration et brocante

ACHÈTE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

Bijoux, vêtements, mode, accessoires

RACHAT D'ANTIQUITÉS 06 77 23 34 31

Achat. Jouets voiture
camion. Montre.
Pièces or. Bijoux or.
Médaille. Instruments
de musique. Bronze.
Argentier. Cristal.
Horlogerie

Querrolouis@gmail.com

RG 638 594 294

Electroménager

RECHERCHE Machine à laver
BAUKNECHT WA4818 meme hors
d'usage pour l'acheter ou noter la ref
d'un composant. Recherche
KLIXON et doc pour réparer une ma-
chine de ce modèle. Une autre ma-
chine BAUKNECHT de 1987 envi-
pourrait convenir. Tél :
06.43.80.86.32

Loisirs

Instrument de musique



Part. Collectionneur achète cash vio-
lon 1000 € mini, violoncelles 3000 €
mini alto saxo même abîmer
état. Tél. 06.80.52.38.19.

Art, collections et grands crus

ACHÈTE COLLECTIONS importan-
tes TIMBRES, France et monde,
MONNAIES Antiques Royales,
CARTES POSTALES, vieux RHUM,
WHISKY, CHARTREUSE. Exp. gra-
tuite. 04.68.46.16.85



Part. Achète violons minimum 1000
€ violoncelles minimum 3000 €
même en mauvais état. Paiement
contant immédiat. Se déplace gratui-
tement. Contactez Monsieur David
au 06.45.81.03.03.

Services

Travaux Maison extérieur

Part. DEBARRASSE gratuitement
maison, cave, grenier... intéressé
également par l'achat d'objets an-
ciens, travail soigné. Véhicule utili-
taire. Tél. 07.70.26.87.16.

Troisième âge

Dame expérimentée garde per-
sonne dépendante à leur domicile
ou au mien, jours/nuits. Accepte
CESU. Tél. 07.85.86.48.22

Accueillante familiale agréée par le
conseil départemental, propose pla-
ces d'hébergement pour personnes
âgées et adultes handicapés. 15 ans
d'expérience. Tél 06.45.25.28.60.

Accueillants familiaux agréés par
conseil départemental, propose
place hébergement dispo, pour per-
sonnes âgées ou handicap. 06.10.27.67.84 / 06.26.89.72.99.

Enquêtes publiques

818122



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saumane

Direction départementale des territoires
et de la Mer

Projet : l'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane. Pétitionnaire : SIAEP de l'Estréchure Saumane, Hôtel de Ville, 30124 L'ESTRECHURE. La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Laurette ANGELI, Tél : 04.66.83.94.30 ; Mèl : siaep30@wanadoo.fr Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du Code de l'environnement sur la commune de Saumane est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 27 mars 2018 aux dates suivantes : du 27 avril 2018 au 18 mai 2018, pendant 22 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estréchure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant 22 jours consécutifs, du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus, en mairie de Saumane afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Saumane (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tél : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi : de 8 h à 12 h), <https://saumane-en-cevennes.fr>. Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants : vendredi 27 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00, Hôtel de ville de Saumane ; vendredi 18 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00, Hôtel de ville de Saumane. Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saumane, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : siaepenquetepublique@laposte.net. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saumane, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code de l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

AUTRES
ANNONCES LÉGALES

P.Fériaud
Commissaire Enquêteur
6 rue Paul Soleillet
30900 Nîmes

Le 23 mai 2018

DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Saumane

**DECLARATION D'INTERET GENERAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7
DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.21461 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Procès-verbal de synthèse des observations

Enquête publique

Portant sur une
Demande de déclaration d'intérêt général de réaliser un projet de tranchée
drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour optimiser l'alimentation en
eau destinée à la consommation humaine

Ce procès-verbal des observations est réalisé en conformité avec le code de l'environnement (art R.123-18) et l'article 8 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du 27 mars 2018

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

1- Les Observations du public

2- Les observation du commissaire enquêteur

\$\$\$\$\$\$\$\$

La SIAEP de l'Estréchure Saumane pétitionnaire pour le projet est invitée à formuler sa réponse aux observations ci-dessus dans les 15 jours. (Avant le 6 juin 2018) (Art : R.123-18 du code de l'environnement).

Nîmes le 23 mai 2018

**Le Commissaire Enquêteur
Pierre Fériaud**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE L'ESTRECHURE – SAUMANE**

Siège :

MAIRIE

30124 L'ESTRECHURE

Téléphone/Fax : 04 66 83 94 30

Mail : siaep30@wanadoo.fr

L'Estréchure, le 25 Mai 2018

**M. FERIAUD
Commissaire Enquêteur
6, Rue Paul Soleillet**

30900 NIMES

Objet : Enquête publique


*vu de ce
Reçu le 12 juin 2018*


Monsieur,

Par ce courrier, j'accuse réception du procès-verbal de synthèse des observations de l'enquête publique portant sur une demande de déclaration d'intérêt général de réaliser un projet de tranchée drainante en travers et sous le fond du gardon pour optimiser l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour la Présidente Bernadette MACQUART,
La Vice-Présidente, Laurette ANGELI.

 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
L'ESTRECHURE SAUMANE
30124 MAIRIE de L'ESTRECHURE**

Cou le CE


Suite - dossier d'enquête publique sur la tranchée drainante dans le gardon à Saumane

mercredi 2 mai, 14:20

De : BUCHET Richard - DDTM 30/SEI/MARE

A : pierre feriaud

Cc : CLOUSEAU Siegfried ; RAULO Mathieu

Bonjour.

Le dossier déposé concerne les travaux pour la réalisation d'une tranchée drainante qui alimentera, et améliorera, le captage AEP de Saumane.

Ces travaux permettront à la collectivité de réaliser des essais de pompage, sur ce captage, au cours de l'été pour une durée qui sera fixée par un hydrogéologue agréé, soit 72 heures ou soit un mois.

Ces essais de pompage détermineront si la ressource, du puits de Saumane, est suffisante pour alimenter la population permanente et estivale.

Suivant les résultats :

- si la ressource est suffisante le syndicat devra déposer un dossier d'autorisation, au titre du code de l'environnement, avec enquête publique ainsi qu'un dossier d'autorisation au titre du code de la santé publique avec enquête publique pour le prélèvement et pour la distribution de l'eau à la population.
- si la ressource n'est pas suffisante, la collectivité devra régulariser ce captage, dossier d'autorisation ou de déclaration au titre du code d'environnement, suivant le débit demandé et un dossier d'autorisation au titre du code de la santé publique (toujours avec enquête publique) et engager des recherches pour une nouvelle ressource qui permettra de compléter les besoins en période de pointe.

J'espère avoir répondu à vos attentes et je reste à votre disposition pour toute autre information.

Cordialement.

Richard BUCHET

DDTM du Gard

Service Eau et Inondation

Technicien Gestion de la Ressource et SISPEA

Tél : 04-66-62-63-52

89 Rue Weber

30907 NIMES Cedex

Le 27/04/2018 à 17:14, > pierre feriaud (par Internet) a écrit :

Bonjour Monsieur

J'ai de la difficulté à trouver des cohérences quant aux consommations AEP de L'Estrechure Saumane, comparée aux ressources actuelles et aux besoins de pompage dans le Gardon.

p6 le CEREG annonce un débit d'étiage de 15 m³/j pour les 3 sources (Fais, Huttes, Poujol)



PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Nîmes, le 27 mars 2018

Service Eau et inondation

Dossier suivi par : Jérôme Gauthier
Téléphone : 04 66 62 66 29
E-mail : jerome.gauthier@gard.gouv.fr

Arrêté n° 30-20180327-009

Portant ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement, concernant la pose d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon sur la commune de Saumane.

**Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

- VU le code de l'environnement,
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement
- VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement
- VU l'arrêté portant délégation de signature en matière d'administration générale à André HORTH directeur départemental des territoires et de la mer n°30-2018-03-12-002 en date du 12 mars 2018 publié au recueil des actes administratifs du 12 mars 2018,
- VU la décision n° 2018-AH-AG/01 du directeur départemental des territoires et de la mer portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,
- VU la délibération n°37 du 24 novembre 2017 par laquelle le conseil syndical du SIAEP de Saumane l'Estréchure a approuvé le projet de réalisation des travaux d'amélioration du captage d'eau du Pont de Saumane.
- VU le dossier de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 et le dossier de déclaration simplifié au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement présenté par le SIAEP de Saumane l'Estréchure enregistré sous le numéro 30-2017-00441 et

déposée à la direction départementale des territoires et de la mer en date du 22 décembre 2017 ;

- VU la procédure conduite dans le respect des prescriptions des articles R.214-88 à R.214-104 du code de l'environnement par le service Eau et Inondation ;
- VU le dossier porté à l'enquête déposé le 30 janvier 2018 comprenant les pièces requises au titre de l'article R214-101 du code de l'environnement ;
- VU la demande de désignation d'un commissaire enquêteur transmis au président du tribunal administratif le 12 février 2018 en application de l'article R123-5 du code de l'environnement ;
- VU la décision n°E18000020/30 du 21 février 2018 du Tribunal Administratif de Nîmes portant désignation d'un commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique;
- VU la réunion de concertation pour l'organisation de l'enquête publique effectuée le 20 mars 2018 avec le commissaire-enquêteur sur le projet d'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique ;
- VU la liste départementale des commissaires enquêteurs du Gard pour l'année 2018

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Gard :

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le dossier de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, présentée par le SIAEP de l'Estréchure Saumane pour le projet de pose d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon sur la commune de Saumane est soumis à une enquête publique, qui a lieu du **vendredi 27 avril 2018** au **vendredi 18 mai 2018** inclus, pendant **22** jours.

ARTICLE 2

L'opération consiste en la mise en place de la tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du Pont de Saumane sur la commune de Saumane.

La personne responsable auprès de laquelle la fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée est :

SIAEP de l'Estréchure Saumane

Mme Laurette ANGELI, Hôtel de Ville, 30124 ESTRECHURE

Tél : 04.66.83.94.30; Mél : siaep30@wanadoo.fr

La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

ARTICLE 3

M. Pierre FERIAUD, (Ingénieur retraité), est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4

Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil syndical du SIAEP de l'Estréchure Saumane et le registre d'enquête sont déposés pendant **22** jours consécutifs, du vendredi 27 avril 2018 au vendredi 18 mai inclus, en mairie de **Saumane** (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, Tel : 04 66 83 91 42, heures d'ouverture : le lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30, le mercredi : de 08h00 à 12h00) afin que toutes les personnes intéressées puissent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée ainsi que sur le site internet dédié.

ARTICLE 5

La commune de **Saumane** est désignée comme siège de l'enquête. Les observations et propositions du public sont consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet déposés en mairie de **Saumane**, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions qui sont adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de **Saumane** (Hôtel de Ville, Le Village, 30125 Saumane, sont annexées au registre cité ci-dessus.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
vendredi 27 avril 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Saumane
vendredi 18 mai 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Saumane

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique et en application des articles L 123-12 et 13 du code de l'environnement, le dossier est également consultable sur un site en ligne, aux frais et à la charge du maître d'ouvrage, pendant toute la durée de l'enquête. L'adresse de ce site est : <https://saumane-en-cevennes.fr>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de **Saumane**, par le maître d'ouvrage, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête. Les personnes qui le souhaitent peuvent également transmettre leurs observations et propositions sur l'adresse

électronique : siaepenquetepublique@laposte.net Ces observations et propositions sont accessibles au public sur le site désigné ci-dessus pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est enregistré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et une information est faite par l'affichage de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'ouverture d'enquête dans les mairies concernées et, éventuellement, par tout autre procédé en usage dans la commune de **Saumane**

ARTICLE 7

Conformément à l'article R214-94, un délai de quinze jours est accordé au SIAEP de l'Estréchure Saumane pour présenter ses observations par écrit au préfet après la clôture de l'enquête et communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les communes de **Saumane** et de **l'Estréchure** sont appelées à donner leur avis sur la demande de déclaration d'intérêt général, dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés sous forme d'une délibération et transmits au commissaire enquêteur au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 8

A l'expiration du délai fixé à l'article 1 ci-dessus, les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rencontre, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, le responsable du projet et lui communique sur place les observations écrites et orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invite à produire dans un délai de quinze jours ses observations éventuelles.

Conformément aux obligations des articles R 123-18 et suivants du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard (SEI/ Guichet unique de l'eau) le dossier complet mis à l'enquête publique, le rapport relatant le déroulement de l'enquête, les conclusions motivées dans un document séparé, après avoir revêtu de son visa toutes les pièces qui le composent, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont remis à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard **qui en assure la diffusion** :

– sur support papier (deux exemplaires pour le Guichet unique, un pour le demandeur et un par commune territoire d'enquête)

– au format numérique comprenant le rapport, ses annexes et les conclusions motivées faisant apparaître la mention signée.

Le commissaire enquêteur transmet une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans les délais sus-visés, sont mis à la disposition du public dans la mairie de **Saumane**, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard (Service

Eau et Inondation) et sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr) pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié par les soins de la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux paraissant dans le département du Gard (Midi Libre et la Marseillaise). Ces numéros de journaux sont joints au dossier d'enquête et fournis au commissaire-enquêteur par le maître d'ouvrage avant la clôture de l'enquête.

Cet avis est publié, en outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés en usage dans la commune de **Saumane**. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire de la commune concernée qui doit en justifier par un certificat. Ce certificat d'affichage est joint au rapport du commissaire enquêteur.

Il est procédé par les soins du maître d'ouvrage, à l'affichage, quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité, du même avis sur les lieux, ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés, visibles de la voie publique, conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

Cet avis est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr)

ARTICLE 10

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tous autres frais auxquels peut donner lieu l'instruction de la demande, sont à la charge du maître d'ouvrage.

ARTICLE 11

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. le directeur départemental des territoires et de la mer,

M. le maire de la commune de Saumane,

M. le maire de la commune de l'Estréchure,

M. le commissaire enquêteur,

Copie du présent arrêté est adressée pour information à :

M. le président du tribunal administratif de Nîmes.

Le préfet, pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
le chef du service eau et inondation



Vincent COURTRAY